

Voilà, monsieur le Président, l'objet principal de notre demande d'approbation de ce bill.

A propos du bill lui-même je ne dirai pas grand'chose parce que je pense que, si certaines questions sont posées, ce sont les gens professionnellement qualifiés pour répondre à ces questions qui doivent y répondre étant donné qu'ils sont bien au courant des dispositions du bill qui vous est présenté.

Il faut dire que nous avons travaillé à la réorganisation des activités dans deux organismes distincts, une association bénévole, la Conférence canadienne des Universités et des Collèges, et la Fondation des Universités canadiennes qui est une corporation dont les buts sont restreints. Nous ne cherchons pas à répartir sur de nouvelles bases mais seulement à améliorer le genre de travail que nous avons fait jusqu'ici et à le faire plus efficacement. Nous avons découvert ces dernières années que le secrétariat, qui essaie de desservir tant l'association bénévole que cette corporation se voit obligé de faire une grande quantité de choses en double pour fournir la même documentation aux deux organismes. Cela se produit à un moment où les universités ont énormément à faire et où nous ne voulons faire aucun effort inutile qui peut être évité.

Il y a une autre raison que je veux mentionner. La Fondation des Universités canadiennes telle qu'elle est actuellement organisée, ne permet pas, comme nous l'avons découvert, d'obtenir pour les universités des différentes régions ni évidemment pour les universités des deux langues officielles une représentation équitable. La nouvelle proposition constitue un moyen d'essayer de faire disparaître ce grave inconvénient de l'organisation actuelle.

Le troisième et dernier point est peut-être assez amusant. Nous constatons que le nom de «fondation» fait croire aux gens que nous avons de l'argent à distribuer et nous recevons continuellement des demandes à cet effet. En fait, la fondation fut créée pour récolter l'argent plutôt que pour en donner aux autres. Il nous a paru souhaitable d'essayer d'obtenir notre constitution en corporation en nous donnant le nom d'association qui est somme toute le nom qui convient à l'organisme. C'est une association de plusieurs universités provinciales créée pour mieux servir leurs buts commus.

Monsieur le président, je pense que c'est tout ce que j'ai à dire.

Le sénateur CROLL: Vous avez dit «toutes les universités et tous les collèges». Est-ce vraiment exact?

M. CORRY: Il n'est pas vraiment exact que tous et toutes en soient membres; il n'est pas véritablement exact que chaque université et chaque collège en soit un membre. Il y a certaines conditions à remplir pour être membre. Quelques établissements n'y ont pas satisfait soit parce qu'ils n'ont pas demandé à s'affilier soit parce que l'enseignement qu'ils donnent n'est pas d'un niveau suffisamment élevé pour permettre leur admission. D'autres encore sont en voie d'être acceptés. Je crois qu'on a posé des questions, lors de la seconde lecture de ce bill, au sujet de plusieurs universités qui ne figuraient pas sur cette liste. La réponse au sujet de toutes celles qui furent mentionnées est qu'elles étaient en voie d'être admises. Cela prend un certain temps, lorsque de nouvelles universités sont fondées, avant qu'elles arrivent à remplir les conditions exigées pour devenir membre. Je pense qu'elles le comprennent et que toutes les autres universités le savent également et il n'y a certainement pas, que je sache, de plainte à ce sujet.

Le sénateur LEONARD: Comme vous le savez, je m'intéresse à certaines universités ontariennes, et au Sénat j'ai mentionné en particulier les universités York, Brock, Trent, Lakehead et Laurentian, qui au moins sont toutes nouvelles. La réponse que le sénateur Cameron a donnée à ce moment là indiquait qu'elles feraient en temps voulu partie de cette association. Par la suite j'ai reçu une lettre de M. Gibson, l'un des présidents de l'Université Brock, qui indiquait qu'il faisait certaines réserves sur cet aspect de la législation. La lettre de M. Gibson